



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mmes LANG – GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – CHAUMONT – Mmes LEMELIN – CORTET – TIBERGHIEU – BERTRAND – M DENIS

ABSENTS EXCUSES : M JOJON Jean-Claude a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel – M CHEVALLIER Philippe a donné pouvoir à Mme LANG Valérie

SECRETAIRE : Madame LANG Valérie

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2025

Le compte-rendu de la séance extraordinaire du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025_D013 ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – DOCUMENT-CADRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE un AVIS FAVORABLE au document-cadre élaboré par la Chambre d'agriculture du Loiret en application de l'article L 111- 29 du Code de l'Urbanisme.

2025_D014 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT « LE PILORI »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 (Seize) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE, 1 (Une) ABSTENTION, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique du Budget annexe de la commune de Bonny-sur-Loire Lotissement « Le Pilori » - Exercice 2024,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025_D015 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PILORI » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €

2024_D016 NOMENCLATURE M57 : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE LOTISSEMENT « LE PILORI » – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

En 2025, pour le budget annexe de la Commune de Bonny-sur-Loire Lotissement « Le Pilori »

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2024_D017 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PILORI » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE, 1 (Une) ABSTENTION,

- VOTE le budget primitif 2025 du Budget annexe Lotissement « Le Pilori » de la commune de Bonny-sur-Loire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 340 530 € et en section d'investissement à la somme de 410 530 €.

2025_D018 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique du Budget annexe de la commune de Bonny-sur-Loire Lotissement « Les Varichards » - Exercice 2024,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025_D019 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 26 593.42 €

2025_D020 NOMENCLATURE M57 : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

En 2025, pour le budget annexe de la Commune de Bonny-sur-Loire Lotissement « Les Varichards »

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2025_D021 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025 ANNEXE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-VOTE le budget primitif 2025 du Budget annexe Lotissement « Les Varichards » de la commune de Bonny-sur-Loire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 117 318.42 € et en section d'investissement à la somme de 6 479.11 €.

2025_D022 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2024 – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de la commune de Bonny-sur-Loire – Exercice 2024,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025_D023 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 685 734.97 €
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 561 998.62 €

INFORMATION ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS LOCAUX EN 2024

Ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, informe le Conseil Municipal des indemnités perçues par les élus locaux en 2024.

2025_D024 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition de 2025 des taxes directes comme suit :

- Taxe foncière (bâti) **34.91 %**
- Taxe foncière (non bâti) **43.52 %**
- Taxe d'habitation **16.20 %**

2025_D025 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

(Mesdames LE GALLOU Annick, SERRANO Christiane, Messieurs CHAUMONT Philippe et JOJON Jean-Claude par le pouvoir de CHAILLOU Michel ne prennent pas part au vote)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (Quatre conseillers ne prenant pas part au vote), FIXE le montant des subventions accordées aux associations locales pour l'année 2025.

2025_D026 NOMENCLATURE M57 : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

En 2025, pour le budget communal de la Commune de Bonny-sur-Loire,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2025_D027 APPROBATION BUDGET PRIMITIF – BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2025

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 769 381.62 € avec un prélèvement pour la section d'investissement de 589 393.46 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 001 631.45 €.

Les principaux travaux concernent les travaux de rénovation thermique des écoles et de la garderie, les travaux ancien bâtiment de la gare, les travaux PMR de l'Eglise, les travaux d'aménagement Rues de Thou/Puits Veneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif communal 2025 de la Commune de Bonny-sur-Loire.

2025_D028 AVENANT N° 6 BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SISA DE LA CHEUILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (Zéro) CONTRE, 1 (Une) ABSTENTION,

- APPROUVE le tableau de calcul de loyer à la Maison de Santé Pluridisciplinaire présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer un avenant n° 6 au bail professionnel de 2014 avec la représentation de la SISA de la Cheuille,
- INDIQUE que le montant annuel sera recouvré à l'article 752, comptabilité M57 du budget communal.

2025_D029 BILAN FINANCIER DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le bilan financier 2024 de l'accueil de loisirs sans hébergement.

2025_D030 TARIFS ALSH ETE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux salaires et tarifs ALSH ETE 2025.

2025_D031 AVENANTS AUX REGLEMENTS INTERIEURS ALSH & RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les règlements intérieurs modifiés de l'ALSH et du restaurant scolaire,
- INDIQUE que son application entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025/2026.

2025_D032 TARIFS ALSH PERISCOLAIRE GARDERIE & EXTRASCOLAIRE PETITES VACANCES – RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les nouveaux tarifs de l'ALSH périscolaire Garderie et ALSH extrascolaire Petites Vacances,
- INDIQUE que son application entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025/2026,

- INDIQUE que les recettes correspondantes seront recouvrées à l'article 7066 du budget communal M57.

2025_D033 DEMANDE DE SUBVENTION D'ACTION SPECIFIQUE 2025 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LA MANIFESTATION CULTURELLE SALON D'ART D'AUTOMNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE une aide financière 2025 de 1 250 € auprès du Conseil Départemental du Loiret ainsi qu'un trophée qui sera remis lors de l'inauguration par le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- INDIQUE que les crédits seront prévus au budget communal 2025, article 7473, budget communal M57.

2025_D034 CONVENTION D'AUTORISATION COMMUNALE DE PASSAGE DE VEHICULES ET DE PASSAGE DE CABLES ET DE RESEAUX LA BORDE A BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation communale de passage de véhicules et de passage de câbles et de réseaux sur la voie communale n° 15p à Bonny-sur-Loire entre la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, la Commune de Bonny-sur-Loire, la Commune d'Ousson-sur-Loire et la société CPEN Bonny-sur-Loire,
- PRECISE que les indemnités seront recouvrées à l'article 7032, comptabilité communale M57.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus que la confection des massifs béton pour les portiques du pont de Loire seront posés fin avril pour une pose fin mai 2025.
▶ informe les élus que les travaux du Square Legendre avancent avec du retard.
▶ évoque le problème de plomb trouvé dans les fenêtres de l'école des Petits.
▶ évoque la réception des travaux rue du 4 septembre réceptionnés avec réserves.
▶ rappelle aux élus la réunion des Conseillers Municipaux le 29 avril 2025 en mairie pour évoquer le projet agrivoltaïque à Vaupy et le projet de construction aux Evats.
▶ informe les élus du concert d'orgue le 3 mai 2025 à 17 h 00 précises à l'Eglise Saint Aignan.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ▶ demande le nettoyage des bancs et des panneaux sur la commune.

⇒ **Monsieur DENIS Alain** ▶ se demande s'il y a vraiment des travaux au Buisson : la protection est restée mais il faut voir l'état désastreux du chemin. Rendez-vous est pris avec l'entreprise DECHERF et Jean-Michel MORIN le 11 avril 2025 sur place.

La séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,
Michel CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,
Valérie LANG

